

POUVOIR

Le(a) soussigné(e)
demeurant à
propriétaire de actions au porteur/nominatives (*) de Foyer S.A.,
déclare constituer pour mandataire spécial (**), avec droit de substitution,

Madame/Monsieur
demeurant à

à l'effet de le/la représenter à l'**Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Foyer S.A.**, qui se tiendra au siège social à Leudelange, 12, rue Léon Laval, **mardi, le 1er avril 2008**, à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Présentation du rapport annuel

- 1.1. Présentation du rapport annuel comprenant le rapport de gestion et le rapport consolidé de gestion relatifs à l'exercice 2007
- 1.2. Présentation des comptes consolidés
- 1.3. Présentation des comptes annuels
- 1.4. Présentation des conclusions du rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2007

2. Approbation des comptes annuels

- 2.1. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007 clôturé au 31 décembre 2007
Proposition de décision: L'Assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2007 qui affichent un bénéfice net de € 76.194,2 milliers (part du groupe: € 76.065,7 milliers; part des minoritaires: € 128,4 milliers), la somme du bilan consolidé s'élevant à € 3.047.780,0 milliers.

pour

contre

abstention

- 2.2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007
Proposition de décision: L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2007 qui clôturent avec un bénéfice net de € 41.223.707,51 la somme du bilan s'élevant à € 138.407.895,49.

pour

contre

abstention

3. Affectation du résultat

Le bénéfice après impôts de l'exercice 2007 s'élève à € 41.223.707,51. Le bénéfice reporté de l'exercice précédent est de € 2.087.502,65. Il en résulte que le bénéfice net disponible à affecter est de € 43.311.210,16.

Proposition de décision: L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice net disponible de la manière suivante:

| | |
|---|-----------------|
| - dividende de € 1,482353 brut par action aux 8.998.842 actions | € 13.339.460,44 |
| - autres réserves | € 27.500.000,00 |
| - réserve pour impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2007 | € 397.000,00 |
| - prélèvement de l'impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2002 | € - 388.000,00 |
| - transfert du montant prélevé de l'impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2002 au poste « Autres réserves » | € 388.000,00 |
| - report à nouveau | € 2.074.749,72 |
| | <hr/> |
| | € 43.311.210,16 |

4. Décharge à donner aux administrateurs

Proposition de décision: L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2007.

5. Nominations statutaires

5.1 Proposition de décision: Conformément à l'article 51 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide d'élire définitivement comme administrateur Monsieur Lucien THIEL, qui avait été coopté comme administrateur par décision du conseil d'administration du 19 octobre 2007.

5.2 Proposition de décision: L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur des personnes suivantes:

5.2.1 L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Romain BECKER, administrateur non exécutif et indépendant, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

5.2.2 L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Dominique LAVAL, administrateur non exécutif, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

5.2.3. L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Henri MARX, administrateur non exécutif, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

5.2.4. L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Jacquot SCHWERTZER, administrateur non exécutif et indépendant, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

5.2.5. L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur François TESCH, administrateur exécutif, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

| | | | | | |
|------|--------------------------|--------|--------------------------|------------|--------------------------|
| pour | <input type="checkbox"/> | contre | <input type="checkbox"/> | abstention | <input type="checkbox"/> |
|------|--------------------------|--------|--------------------------|------------|--------------------------|

5.2.6. L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Lucien THIEL, administrateur non exécutif et indépendant, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

| | | | | | |
|------|--------------------------|--------|--------------------------|------------|--------------------------|
| pour | <input type="checkbox"/> | contre | <input type="checkbox"/> | abstention | <input type="checkbox"/> |
|------|--------------------------|--------|--------------------------|------------|--------------------------|

5.2.7. L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Théo WORRÉ, administrateur non exécutif, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

| | | | | | |
|------|--------------------------|--------|--------------------------|------------|--------------------------|
| pour | <input type="checkbox"/> | contre | <input type="checkbox"/> | abstention | <input type="checkbox"/> |
|------|--------------------------|--------|--------------------------|------------|--------------------------|

5.2.8. L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Patrick ZURTRASSEN, administrateur non exécutif et indépendant, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

| | | | | | |
|------|--------------------------|--------|--------------------------|------------|--------------------------|
| pour | <input type="checkbox"/> | contre | <input type="checkbox"/> | abstention | <input type="checkbox"/> |
|------|--------------------------|--------|--------------------------|------------|--------------------------|

6. Rémunération des administrateurs

6.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Proposition de décision: L'Assemblée décide d'allouer aux administrateurs non exécutifs, au titre de l'exercice 2008, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour:

- une indemnité annuelle fixe brute de € 20.000 par administrateur et de € 30.000 au président, le cas échéant au prorata temporis, et
- un jeton de présence de € 1.000 par administrateur, par réunion du Conseil à laquelle ils assistent.

| | | | | | |
|------|--------------------------|--------|--------------------------|------------|--------------------------|
| pour | <input type="checkbox"/> | contre | <input type="checkbox"/> | abstention | <input type="checkbox"/> |
|------|--------------------------|--------|--------------------------|------------|--------------------------|

6.2 Rémunération des membres des Comités spécialisés

Proposition de décision: L'Assemblée décide d'allouer aux membres non exécutifs des Comités spécialisés (Comité d'Audit et de Compliance; Comité de Nomination et de Rémunération), par réunion à laquelle ils assistent, un jeton de présence de € 1.000 par membre et de € 1.500 au président.

| | | | | | |
|------|--------------------------|--------|--------------------------|------------|--------------------------|
| pour | <input type="checkbox"/> | contre | <input type="checkbox"/> | abstention | <input type="checkbox"/> |
|------|--------------------------|--------|--------------------------|------------|--------------------------|

7. Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions

Proposition de décision: L'Assemblée autorise la Société à racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi et approuve les modalités suivantes:

- le pair comptable des actions acquises ne peut pas dépasser 10 % du capital souscrit;
- l'autorisation est valable à compter du 1er avril 2008 jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires de 2009 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2008;
- prix minimum par action : € 10
prix maximum par action : € 100

| | | | | | |
|------|--------------------------|--------|--------------------------|------------|--------------------------|
| pour | <input type="checkbox"/> | contre | <input type="checkbox"/> | abstention | <input type="checkbox"/> |
|------|--------------------------|--------|--------------------------|------------|--------------------------|

8. Divers

Le mandataire peut

- assister à cette réunion et à toute autre qui aurait lieu ultérieurement avec le même ordre du jour si la première ne pouvait déli-bérer valablement;
- prendre part à toutes délibérations et à tous votes se rapportant à l'ordre du jour;
- signer toutes feuilles de présence et tous procès-verbaux, passer et signer tous actes et, en général, faire le nécessaire.

....., le

(signature)

- NB: - la signature doit être précédée de la mention manuscrite «Bon pour pouvoir»
- les pouvoirs d'un usufruitier et d'un nu-propiétaire ne sont valables que conjointement et établis au nom d'un même mandataire

(*) biffer ce qui ne convient pas

(**) Dans la procuration, il vous est loisible d'indiquer vos instructions de vote en cochant les cases de votre choix.

En cas de mandat en blanc, Foyer S.A. se chargera de désigner un mandataire qui vous représentera à l'Assemblée et qui émettra vos votes selon vos instructions. Il vous suffit d'indiquer pour chaque point de l'ordre du jour qui sera soumis au vote, si vous êtes en faveur de la proposition ou contre, ou si vous souhaitez vous abstenir. Si vous ne remplissez pas les cases à cet effet, et que vous avez laissé la procuration en blanc, vous serez présumé être en faveur des résolutions proposées.